

### Avantages Spirituels offerts à nos abonnés.

1. Ils ont part à une messe célébrée chaque semaine, soit 52 messes par an, à leurs intentions pour les vivants et pour les défunts.

2. Ils ont, par leur souscription, le mérite de soutenir l'Œuvre de l'Exposition perpétuelle du Très Saint Sacrement. Notre-Seigneur a pris, dans notre sanctuaire, possession d'un trône d'où il ne descend ni le jour ni la nuit. Or, la minime offrande de chacun de nos abonnés se transforme en lumières, en fleurs, en encens au pied de l'Ostensoir, et leur assure ainsi la plus douce consolation que la foi puisse goûter : celle de donner à la personne même de Notre-Seigneur.

3. Par suite, nos abonnés ont part aux mérites, adorations, offices divins, prières des Religieux du Très Saint Sacrement, qu'ils aident dans l'accomplissement de leur mission. Des prières spéciales sont récitées chaque jour pour eux en présence du Très Saint Sacrement.

4. Tous ces avantages s'appliquent aussi bien à nos abonnés défunts qu'aux vivants,

Un service est chanté, chaque année, pour tous nos associés défunts.

## Jésus et Marie

( Voir notre gravure.)

OU trouve-t-on Jésus sur la terre sinon dans les bras de Marie ? N'est-ce pas elle qui nous a donné Jésus à Bethléem ? C'est son acquiescement à l'Incarnation du Verbe dans son sein, qui a commencé le grand mystère de réparation envers Dieu et d'union avec nous que Jésus accomplit durant sa vie mortelle.

Il ne faut jamais séparer Marie de Jésus : on ne saurait aller à Lui sans passer par elle.

Je dis même que plus nous aimons l'Eucharistie plus nous devons aimer Marie : on aime tout ce qu'aime un ami ; or, est-il une créature plus aimée de Dieu, une mère plus tendrement affectionnée par son Fils, que ne le fut Marie par Jésus ?

Allons donc par elle à Jésus et ainsi présentés par la Mère le Fils nous recevra bien.

P. EYMARD.